

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2025

GARANTIR UN CADRE FISCAL STABLE, JUSTE ET LISIBLE POUR NOS MICRO-ENTREPRENEURS ET NOS PETITES ENTREPRISES - (N° 1468)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1

présenté par
M. Midy

ARTICLE PREMIER BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de parvenir à un vote conforme par le Sénat, il est proposé de supprimer l'article 1^{er} *bis* adopté en première délibération.